

# **P R O C È S - V E R B A L**

Procès-verbal de la troisième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2010, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 5 octobre 2010 à 19 h.

Sont présents : M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro  
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès  
M. Réal Pellerin – Citoyen  
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie  
M. André Garant – MRC Maskinongé  
M. Pierre Milette – Citoyen

Observateur : Mme Sylvie Gamache, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Formant quorum, le président, M. Jean-Yves Guimond, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence. M. Guimond souligne que Mme Sylvie Gamache, responsable des communications à la Régie de gestion de matières résiduelles de la Mauricie, est présente à la rencontre à titre d'observatrice. M. Daniel Pépin mentionne que Mme Gamache devrait être présente à toutes les rencontres afin d'apporter son support au comité au niveau des communications.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

*Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Pierre Milette d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.*

*Adoptée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour se lit comme suit :*

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 juin 2010;*

4. *Suivi du procès-verbal du 22 juin 2010;*
5. *Dossier des odeurs;*
6. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
7. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Varia;*
9. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
10. *Levée de la réunion.*

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 JUIN 2010**

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 22 juin 2010 et à lui faire part de leurs commentaires.

*Il est proposé par M. Robert Landry et appuyé par M. Réal Pellerin d'adopter le procès-verbal du 22 juin 2010.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2010**

M. Réal Pellerin demande si le vide juridique concernant la mise en place des fiducies pour le fonds de fermeture. M. Daniel Pépin mentionne que cet aspect commence à s'éclaircir. Du progrès a été fait du côté du lieu d'enfouissement de Champlain. La RGMRM continue de mettre de côté les sommes nécessaires.

M. Daniel Pépin assurera le suivi de la demande faite par le comité vigilance à la dernière rencontre afin d'obtenir le schéma du processus de dégradation des matières organiques et l'annexe 7 du rapport du suivi environnemental (suivi de la qualité de l'eau souterraine).

### **5. DOSSIER DES ODEURS**

M. Pépin mentionne que des représentants de la RGMRM ont visité les lieux d'enfouissement de Saint-Nicéphore et de Lachenaie dans le but de découvrir leur façon de travailler au niveau de face active des cellules. Les observations faites n'ont pas permis de trouver de nouvelle façon de gérer la face active, les mêmes techniques de travail étaient utilisées. Cependant, deux différences ont pu être observées. Premièrement, le volume de matière enfouie étant significativement plus grand (1 200 000 tonnes comparativement à 200 000 tonnes à Saint-Étienne-des-Grès) les cellules d'enfouissement sont fermées (recouvrement final) beaucoup plus rapidement et dégagent donc moins d'odeurs.

La deuxième différence, l'épandage d'un produit masquant sur la face active des cellules, a retenu l'attention de la RGMRM et fait l'objet d'une étude plus approfondie. M. Stéphane Comtois, ingénieur à la RGMRM, entrera en contact avec l'entreprise BFI pour en savoir davantage au sujet de ce produit. Le produit semblait être assez efficace.

M. Daniel Pépin mentionne que la RGMRM procédera sous peu au recouvrement final d'une cellule du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

M. Patrick Simard informe M. Pépin que l'entreprise chargée de nettoyer l'ancien site de l'entreprise Compostage Mauricie utilise un produit semblable durant les travaux. M. Guimond souligne que l'entreprise COMPOREC utilisait aussi un produit semblable dans ses installations de la rive sud. M. Pépin mentionne que la RGMRM est à l'affût de nouvelles solutions dans ce dossier.

M. Guimond mentionne qu'il a observé de fortes odeurs les 20 et 21 septembre dernier.

## **6. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

M. Pépin mentionne qu'à la fin du mois d'août 2010, la quantité de matières reçue est inférieure à la quantité reçue pour la même période en 2009. À la fin du mois d'août 2009, la quantité de matières reçue était d'environ 168 145 tonnes alors qu'à la fin d'août 2010 la quantité est de 152 499 tonnes une différence d'environ 10 %. Si l'arrivée des matières conserve le même rythme, M. Pépin estime que la quantité de matières qui sera enfouie durant toute l'année 2010 à Saint-Étienne-des-Grès se situera entre 215 000 et 220 000 tonnes. En 2009, la quantité totale de matières enfouie a été de 248 000 tonnes.

M. Landry demande si la RGMRM prévoit que les matières résiduelles que le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès reçoit de la municipalité de Sherbrooke (35 000 tonnes) diminueront. M. Pépin mentionne qu'elle devrait terminer l'année avec la quantité de matières initialement prévue. L'entente conclue avec Sherbrooke se termine en 2013 et M. Pépin ne prévoit pas qu'à court terme la municipalité mette fin à cette entente.

M. Robert Landry mentionne que le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès s'autofinance avec l'enfouissement de 200 000 tonnes par année (à 49,70 \$/tonne). Cependant, il souligne qu'il a été accepté que le lieu d'enfouissement reçoive des quantités additionnelles pour couvrir les dépenses supplémentaires (ex. : procès avec Savoura)

## **7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Les résurgences et les cellules seront échantillonnées cette semaine. Les piézomètres ont été échantillonnés en juin et juillet 2010. Les résultats sont bons, mais une attention particulière sera apportée au benzène, toluène, éthylbenzène et zylène. Les normes ne sont pas dépassées, mais les résultats sont plus élevés qu'ils étaient auparavant. Le rapport sera envoyé au secrétaire pour qu'il soit transmis aux membres du comité de vigilance.

La quantité de zinc dans l'eau à la sortie de la station d'épuration est élevée, mais n'est pas encore hors-norme. M. Pépin souligne qu'il soupçonne que cette problématique pourrait venir des boues de

l'étang d'épuration de Trois-Rivières. La RGMRM contrôle la quantité de boues qu'elle reçoit de Trois-Rivières. La RGMRM suit ce dossier de près.

Un échantillonnage a eu lieu hier pour évaluer l'efficacité de la torchère. Les résultats démontrent qu'elle respecte les normes. Le rapport devrait arriver sous peu et M. Pépin le fera parvenir au secrétaire.

La cellule 4A (nouvelle cellule) a été vidée et nettoyée et elle devrait commencer à recevoir les matières résiduelles dans environ 2 mois. Cette cellule avait été utilisée pour entreposer temporairement les eaux de lixiviat durant les travaux de mise aux normes du bassin d'accumulation (ajout d'une deuxième membrane) de l'usine de traitement du lixiviat.

M. Pépin mentionne que l'utilisation de la technologie Terratube pour la déshydratation des boues de l'étang d'épuration a fait ses preuves et la RGMRM continuera son utilisation pour terminer la saison.

Le contrat pour la construction de la station de pompage 4 vient d'être octroyé. M. Pépin rappelle qu'il avait décidé qu'une station de pompage était prévue par cellule plutôt qu'une station de pompage pour 2 à 3 cellules. Les travaux devraient être terminés à la mi-novembre.

Un contrat a aussi été octroyé pour procéder à la mise à niveau du système de traitement des eaux (augmentation de la capacité de traitement).

Dans la cellule en voie d'être fermée, six puits verticaux de captage de biogaz seront connectés dans la semaine du 25 octobre 2010. Ces puits pourraient aider à contrôler les odeurs.

Le recouvrement final des cellules 2 et 3 sera fait cet automne (fin novembre).

M. Pépin mentionne que la RGMRM a obtenu son certificat d'autorisation pour utiliser le « fluff » comme matériau de recouvrement dans les cellules. En plus d'être un matériau intéressant pour le recouvrement, la RGMRM perçoit des frais pour son utilisation comme recouvrement journalier.

M. Pépin mentionne que tous les rapports en cours de production seront envoyés au secrétaire du comité de vigilance.

## **8. VARIA**

### *Congrès de la FOM*

M. Guimond demande si des annonces ont été faites par Recyc-Québec en rapport avec leur nouveau plan d'action. M. Landry mentionne qu'il n'y a pas eu d'annonce particulière.

M. Landry mentionne qu'on parle de plus en plus de l'ajout d'une troisième voie à collecte des matières résiduelles. Pour maintenir sa rentabilité, il souligne que la RGMRM devra prévoir la réception d'environ 30 % (60 000 tonnes) de plus de matières résiduelles pour compenser le détournement des matières putrescibles.

En 2011, M. Pépin mentionne que la RGMRM devra se positionner dans le dossier des matières putrescibles.

M. Landry demande si la fusion administrative des lieux enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain, telle que suggérée par le consultant lors de la planification stratégique, aurait un effet sur nombre de comités de vigilance. M. Pépin mentionne qu'il n'y aurait pas d'effet. M. Simard mentionne que la loi prévoit un comité de vigilance par lieu d'enfouissement.

## 9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu le 1<sup>re</sup> mars 2011, à 19 h. une visite du lieu d'enfouissement est prévue.

## 10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-----

CE 4<sup>IÈME</sup> JOUR DE MAI 2011



---

Patrick Simard, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement  
technique de Saint-Étienne-des-Grès